



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
14 DECEMBRE 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2012

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Mesdames, messieurs, merci d'avoir répondu à cette invitation pour le 9ème Conseil municipal de l'année. Ce chiffre 9 montre combien l'activité du Conseil municipal est fournie. Je salue la présence du public. Nous allons procéder à l'appel des conseillers municipaux.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI (absent, pouvoir à Mme THUILLIER)

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON (absent, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Daniel GENDARME (absent)

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Marie-Isabelle CORDOVILLA (absente, pouvoir à Mme BONNEAU)

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT (absent, pouvoir à Mme VANDENBERGHE)

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Jean-Marie FONTAINE

Claude FILLION (absent)

Omar FENARDJI (absent)

Dominique JOURDAIN (absent, pouvoir à Mme BOUVIER)

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI (absent, pouvoir à M. BREME)

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et je vous propose Dominique DOUAY.

(Aucune intervention)

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour et d'en inscrire un nouveau avec une motion contre le projet régional de santé proposé par l'ARS de Picardie, (des délégués syndicaux viendront se joindre à nous tout à l'heure) cette activité entre 2 conseils municipaux a été très intense d'un point de vue de l'hôpital, mais aussi pendant cette période, nous avons eu la douleur de perdre 6 amis ou des agents engagés dans le service municipal ou un élu comme Alain FROIDEFOND. Je voudrais, avant de solliciter une minute d'hommage à leur égard, rappeler à travers leur nom, l'action qu'ils ont pu mettre en œuvre.

Je veux d'abord parler de Michel CANEL, agent territorial qui a illuminé les services de la ville, que ce soit aux Garats, mais aussi au sein du comité des œuvres sociales et surtout, à travers le légendaire habit du père Noël qu'il mettait à chaque fois ; c'était un homme simple et je voudrais que l'on présente nos condoléances à ses enfants qui continuent de servir la ville. C'était quelqu'un pour qui les mots « amitié » et « bénévole » avaient du sens.

On y associe Jean COCHETON, peintre au service municipal, qui a marqué l'ensemble des écoles de la ville. À l'époque où c'était la tradition, c'est lui qui avait pour mission de repeindre en vert tous les tableaux de la ville. C'était un homme affable, d'une grande discrétion, blagueur, un homme qui a marqué également les services de la ville et je présente à ses enfants toutes mes condoléances.

Je voudrais saluer également la mémoire de Robert MARQUIGNY, qui est un homme de conviction, très engagé dans le milieu des personnes handicapées, le milieu syndicaliste, il a travaillé aux Coopérateurs de champagne, il avait un parler fort et vrai. Robert nous manque, d'autant que personnellement, je l'ai très bien connu ; nous présentons à ses enfants et à son gendre, qui hélas n'est pas là, toutes nos sincères condoléances à travers les convictions engagées, syndicalistes, politiques, mais aussi au niveau de la ligue des Droits de l'Homme.

Je voudrais aussi saluer la mémoire de Pierre ROCQUES, un bénévole, un humaniste, très engagé après de VEV (Vivre ensemble aux Vaucrises), tendant la main vers tous les étrangers, les migrants, que ce soit pour l'alphabétisation, mais aussi la lutte contre la pauvreté. Un bel exemple d'humilité et de simplicité.

Et puis, il ne faut pas oublier la mémoire de Louis BOUCHE, chef d'entreprise incontournable sur la place de Château-Thierry, issu à la force du poignet, un autodidacte, au début apprenti, puis patron charcutier, et après qui est venu s'installer à Château-Thierry, et chacun sait comment l'enseigne dans laquelle il œuvrait a pu se développer dans le grand quart nord est de la France. Il était adulé de ses salariés ; il ne voulait pas qu'on dise « salariés », mais « collaborateurs ». Il était le premier au travail avec eux et le dernier ; comme je l'ai dit dans mon propos, il n'y avait pas de directeur de RH dans son entreprise, c'est lui qui était en permanence à l'écoute de ses collaborateurs. Comment ne pas saluer chez lui le généreux donateur qu'il a été ; dans l'histoire de la ville, jamais un homme ou une femme n'a fait preuve d'une telle générosité. Il a contribué à l'acquisition de ce qu'est

le CCAS, la Maison des Solidarités, transformé avec l'accueil de toutes les associations caritatives ; je veux saluer cet homme de cœur et on pense aussi à son épouse et à ses enfants.

Comment dans cette enceinte ne pas rappeler la mémoire d'Alain FROIDEFOND ; je sais que Françoise qui a la lourde tâche de lui succéder s'adressera à vous après mes quelques mots. Alain FROIDEFOND que vous avez bien connu, que vous avez eu le plaisir de contacter ici dans cette salle, en tant qu'adjoint au maire pendant près de 30 ans, il a rendu service à la ville, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de la culture ; cet élu, simple et discret, était fortement écouté. Des propos d'une parole très forte, dans le domaine de la culture et de l'éducation, il a marqué à jamais le développement culturel et éducatif de cette ville. Françoise le redira, nous lui devons entre autres, la médiathèque Jean MACE ; avec son collègue, son compère Tony LEGENDRE qui était marqué de pleurs de tristesse. Alain était un élu que la ville ne peut pas oublier. Un enseignant aussi, parti de la base, instituteur à Bézu Saint-Germain avec son épouse ; secrétaire de mairie, il montrait déjà son attachement à la vie locale et citoyenne. Je n'oublierai pas non plus le collègue qu'il était au collège Jean Racine ; il y a eu une injustice à son encontre que je voudrais réparer ce soir. Compte tenu de son engagement dans les collèges, dans les lycées, il aurait mérité, ô combien, de terminer au grade de principal, parce que c'est lui qui faisait tout le travail. Je n'oublierai pas non plus le soutien qu'il m'avait apporté quand j'étais jeune élu conseiller général, à travers quelques conseils éclairés ; il irriguait son entourage de la culture, la ville de Château-Thierry, la médiathèque, mais aussi le Conservatoire. Je veux que nous ayons une pensée vis-à-vis de son épouse, de ses enfants, très liés aussi avec cette ville de Château-Thierry, de ses petits enfants et arrière petits enfants.

La dernière personne à qui je voudrais rendre hommage est moins connue de nous tous, c'était une personne très influente au sein de l'union musicale, il est décédé voici quelques jours et sera incinéré demain à Reims. Il s'appelle Michel TISSOT, il avait 49 ans. C'était aussi un syndicaliste, un homme pétri de talent musical ; ses collègues de l'union musicale veulent lui rendre hommage, et donc quelque part, je voulais que la ville puisse être associée, compte tenu de la personnalité qui était la sienne.

Avant que nous puissions nous lever et respecter une minute de silence en mémoire de tous ces hommes qui nous ont quittés, je laisse le soin à Françoise MAUJEAN de s'exprimer sur le rôle et la carrière d'Alain FROIDEFOND.

Mme MAUJEAN.- Merci de me donner la parole en tant qu'adjointe à la culture pour cet hommage à Alain. Ce fût un homme de valeur et de conviction, qui a su s'effacer au profit du travail accompli, qui avait le sens de l'engagement dans la discrétion. En effet, il a été au service de nos concitoyens pendant 3 mandats, 19 ans, et a gravé à jamais ses marques de précurseur en cette ville natale de Jean de La Fontaine. Il a su s'investir dans le tourisme culturel, mais aussi dans le tourisme littéraire et surtout au conservatoire en tant que grand amateur de musique. Intarissable sur Jules Verne, il a entrepris dernièrement en compagnie de Tony LEGENDRE, Monsieur le Maire parlait de « compère », j'ai noté le mot de

« complice », un travail sur le fondateur de la ligue de l'enseignement Jean MACE et son œuvre, on l'a appris, verra le jour dans les prochains mois. C'est tout cela la culture et c'est aussi léguer aux autres sa connaissance. Alain FROIDEFOND restera une personnalité forte de notre histoire locale et également dans nos vécus personnels. C'est pourquoi, si la famille nous y autorise, la municipalité se propose de donner son nom à l'auditorium de la médiathèque Jean MACE qui pourrait porter le nom de « Espace Alain FROIDEFOND ». Mais dans l'instant, je vous demande de nous recueillir en sa mémoire en respectant, ainsi que pour toutes les autres personnes citées, une minute de silence.

La salle, debout, observe une minute de silence.

M. BENTZ.- Je voulais rappeler la présence de Louis BOUCHE dans la résistance pendant la guerre. Il en parlait très peu, mais il a été un grand résistant.

M. LE MAIRE.- C'est dans les actions de résistance d'ailleurs, dans le bois de la Chapelle sous Chézy, qu'il a rencontré son épouse.

La ville est une communauté, le conseil municipal aussi, au-delà de nos divergences, et il nous est apparu toujours légitime de rappeler la mémoire de nos collègues, mais également de toutes celles et ceux qui font la vie au quotidien dans des actions, comme c'est le cas pour ces six personnes.

Je retiens la proposition de Françoise MAUJEAN, il est clair que tout le monde aurait souhaité que nous puissions peut-être lui donner le nom de médiathèque Alain FROIDEFOND, mais quand vous savez le combat qu'il a mené pour qu'elle puisse s'appeler Jean MACE, je pense qu'il faut qu'on trouve à l'intérieur de cet espace, un espace ; il y a plusieurs réflexions, que ce soit l'espace extérieur, ou l'espace que tu as cité, qui est à la fois un espace de littérature, mais aussi de musique, avec les conférences sur la musique le samedi après-midi, avec une explication qui pourrait être donnée sur les pupitres que nous avons mis en place ici et là ; nous pourrions ainsi lui rendre l'hommage qu'il mérite et marquer à jamais son passage dans la ville même si les pas lafontainiens, cela a été rappelé, sont aussi des espaces urbains dans lesquels Alain FROIDEFOND a pu exprimer toutes ses capacités. Nous attendons la réponse de sa famille, mais si vous avez d'autres propositions sur un lieu qui puisse être emblématique et identifiant de l'action culturelle et éducative d'Alain FROIDEFOND, nous sommes en capacité d'échanger sur le sujet.

Merci aux uns et aux autres.

Je voudrais inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, qui est la motion contre le projet régional de santé proposé par l'ARS de Picardie, si vous en êtes d'accord ?

(Aucune intervention)

Avant de donner la parole aux syndicalistes et à Michel FIANI, je voudrais assez rapidement faire, non pas le bilan, mais le point sur cette action et surtout à travers les déroulements des dernières manifestations et réunions, entre autres celle du conseil de surveillance qui s'est tenue hier.

Je ne veux pas revenir sur les manifestations, sur la votation citoyenne, sur la mobilisation d'abord des professionnels de santé, que ce soit d'une part au centre

hospitalier de Château-Thierry, mais également à Villiers Saint Denis, et cette mobilisation professionnelle au départ, je rappelle que tout est parti des informations diffusées par les médecins, des syndicalistes, en direction des élus, afin de pouvoir faire arrêter les projets de l'ARS qui, s'ils n'étaient pas écrits d'une manière précise, apparaissaient à chacune des lignes utilisées. Il est clair que l'USIC était rayée, tout ce qui touchait à la néonatalogie, à la maternité et à la cardiologie, c'était ce qui nous attendait. Là-dessus, manifestations, organisations diverses, et le directeur de l'ARS rencontré à plusieurs reprises met en place sa commission régionale et au cours de celle-ci, revient sur quelques points. Il maintient les USIC sur l'ensemble des territoires de la Picardie suite aux mouvements mis en œuvre. Il maintient, avec une moratoire de 2 ans, tout ce qui concerne la cardiologie, mais il maintient la suppression de la néonatalogie et le déclassement. En revanche, il ne donne toujours pas d'explication sur ce qu'il y a dans ce classement d'hôpital dit « intermédiaire ». Il ne veut absolument pas revenir sur la permanence des soins. S'il concède que notre hôpital de référence au point de vue régional, est Reims, il ne veut pas entendre parler d'extension de convention et surtout pas d'une communauté hospitalière avec le CHU de Reims.

Tout à l'heure, avant de venir ici, la responsable de Cabinet, Adeline HAZAN, maire de Reims, président du conseil de surveillance, nous rendait compte que ce matin, le conseil de surveillance du CHU de Reims s'était réuni avec ce point à l'ordre du jour. Un contact va donc être établi entre les deux ARS, nous avons déjà eu le courrier, avec le président du conseil de surveillance du CHU, le directeur du CHU, et le directeur général de l'ARS avec proposition de rencontre entre le CHU de Reims et le centre hospitalier de Château-Thierry afin de voir comment engager cette coopération.

Hier, les représentants du centre hospitalier pourront le dire puisqu'ils ont assisté au conseil de surveillance, le directeur général de l'ARS a respecté au moins un des engagements que nous lui avons demandé, qui était de faire venir lui ou son directeur adjoint à la réunion. Il a respecté cet engagement, le directeur adjoint était là hier. On a pu sentir un changement de ton, un ton très affable, très ouvert, beaucoup d'écoute, mais sur les questions très précises, on en reste à la proposition formulée lors de la Commission régionale, même s'il nous invite à tisser des coopérations et nous dit que la date du 21 décembre devrait être respectée, qu'il ne devrait pas y avoir de modification, mais que pour autant, rien n'est écrit concernant la cardiologie, la néonatalogie, etc.

Nous lui avons dit que nous continuions de poser les questions et de nous élever contre la suppression de la néonatalogie ; on s'élève aussi contre la mise en œuvre des permanences des soins le soir, nous voulons avoir une permanence des soins nuit profonde, jusque minuit. Nous avons souligné les aspects positifs suite aux remarques mises en œuvre par les praticiens, les soignants de l'hôpital et les syndicats, mais que le désaccord demeurait. Je dois reprendre contact avec le directeur de l'ARS lundi, j'espère qu'on n'attendra pas 7 heures pour que je puisse échanger avec lui ; c'est pourquoi nous allons enrichir de nos débats cette nouvelle motion ; pour cela, je vous propose d'écouter les syndicalistes et Michel FIANI qui

ont joué un rôle très important dans la manifestation du mécontentement, mais aussi dans l'obtention des résultats qui demeurent aujourd'hui insuffisants, certes, mais entre le point de départ et où l'on en est, il y a eu des avancées considérables même si elles sont insuffisantes.

(Interventions de M. LAVERGNE et de M. FIANI hors procès-verbal)

M. LE MAIRE.- Merci Michel et merci à l'ensemble des médecins, des praticiens et des syndicalistes qui ont fait un énorme travail de mobilisation pour sauver leur outil.

D'autres interventions ?

(Aucune intervention)

Vous avez pris connaissance du projet de motion ? Je ne sais pas s'il est utile que je le lise ? Êtes-vous d'accord sur cette motion ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Je vous remercie. Le combat continue et nous ne sommes pas seuls dans cette volonté de mieux répondre. Ce n'est pas seulement une volonté médicale, c'est la volonté d'abord de mieux prendre en compte les attentes de notre population. Le formidable engouement et la formidable mobilisation de nos concitoyens, c'était aussi pour dire que notre direction, en matière de santé, comme dans d'autres domaines, c'est Reims. Je disais qu'on n'était pas seuls, j'ai pu voir lors du débat très intéressant au Conseil Général que des conseillers généraux voisins, encore plus proches de la Marne que nous, à Guignicourt, Rozoy-sur-Seine, Bresmes, Vesly, étaient tout à fait dans la même démarche : plutôt que de voir leurs patients envoyés sur Laon et Soissons, ils étaient plutôt dans la démarche de voir leurs patients aller directement à Reims. Ou bien l'ARS de Picardie est capable de l'entendre et répond favorablement, ou bien il va y avoir un appel fort du CHU de Reims, qui répond aux attentes de nos habitants. Voilà la démarche que nous allons mettre en œuvre dans les prochains jours, tranquillement, mais avec détermination.

1 – Compte-rendu des débats du conseil municipal du 14 septembre 2012.

M. Serge FONTAINE.- Je sais que nous sommes dans une période où l'on parle beaucoup de mariages divers, mais je préférerais que devant mon nom, on mette « absent » plutôt que « absente ».

M. LE MAIRE.- Mais tout le monde vous connaît !

(Rires).

Entendu, c'est modifié, excusez-nous.

2 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T

Convention d'occupation de locaux

M. LE MAIRE.- Il s'agit de signer une convention de mise à disposition avec l'association l'Echangeur, pour des locaux situés au bâtiment U1 rue Paul Doucet. Des questions ?

(Aucune intervention)

Je vais laisser Isabelle JACOB et Jean-Pierre DUCLOUX vous donner une information qui vaut son poids ; je suis surpris que personne n'ait posé de question quand au devenir de U1.

Mme JACOB.- Jean-Pierre DUCLOUX et moi-même avons rencontré cette semaine monsieur DECOUD, directeur de l'unité de production de Château-Thierry ; il se trouve que, comme vous le savez, la ville bénéficie d'un bail emphytéotique qui arrive à son terme en décembre 2014. Il est prévu dans ce bail emphytéotique que, dans le cadre des 2 dernières années, la société KRAFT puisse être partie prenante à la réalisation et à la poursuite des différents baux commerciaux et industriels, apportant du développement économique, qui pourraient être consentis sur le périmètre du bâtiment U1.

Nous nous sommes donc rendus sur place la semaine dernière ; évidemment que la ville aimerait pouvoir voir perdurer les activités actuelles de U1 ; c'est une volonté des associations et des entreprises qui s'y trouvent ; c'est une continuité de tout un travail engagé depuis fort longtemps et il est évident que l'équipe municipale travaille vers cette continuité. Nous avons été entendus par M. DECOUD, il se trouve que sa Direction a changé depuis peu ; vous aviez entamé des discussions précédemment, Monsieur le député-maire l'avait fait pour la ville, mais il faut recommencer ; ceci étant, nous avons quand même ressenti une écoute beaucoup plus affirmée, plus prégnante et plus positive et 3 points ont été avancés. Le premier point, sous la responsabilité de Monsieur DECOUD est que l'industrie présente sur le territoire ne souhaite pas reprendre ces bâtiments pour développer son activité de production. C'est assez encourageant parce qu' imaginez que nous ayons vu une volonté de développer là quelque chose avec 50 emplois à la clef, évidemment la réflexion aurait été tout autre. Second point, ils ont l'intention de valoriser l'endroit, celui-ci, plus les quais de déchargement qui sont en amont de la rue Doucet. Troisième point, ils sont à l'écoute, assez favorables, à une poursuite de ce bail, la durée restant à définir, en attendant que de part et d'autre, nous définissions un projet construit pour les bâtiments U1, mais je le répète, la vision de M. DECOUD est un traitement de l'îlot entier U1 plus les quais de déchargement en amont.

Nous étions satisfaits d'avoir été reçus assez rapidement et d'avoir des avancées sur leur position, sur ce qu'ils souhaitent faire et ne pas faire. Ce n'est pas une inquiétude, qu'une société agroalimentaire veuille se développer et créer des emplois, bien sûr que non, mais cela aurait pu être une inquiétude forte pour nous sur le « quid du déménagement et de la réorganisation de ce qui s'y passe actuellement ? »

C'est plutôt une bonne nouvelle. Nous avons bon espoir que d'ici fin janvier, car avons prévu de nous revoir le 23 janvier, nous puissions, en partenariat avec les services de la ville et la société Kraft établir les bases du projet futur de poursuite de ce bail emphytéotique.

M. DUCLOUX.- Nous avons eu une très bonne écoute du directeur, qui était très conciliant et on a bon espoir de renouveler, ou au moins de proroger ce bail

puisqu'on ne pourra pas en faire un nouveau, mais le proroger certainement. C'est ce que l'on recherche.

M. LE MAIRE.- Je voulais que l'on puisse apporter cette information parce que jusque là, nous n'avions pas eu forcément de réponse. Là, il y a une volonté d'accélérer les choses, et pour les associations qui sont à l'intérieur, les entreprises et la ville, cette perspective d'avoir un avenant afin de pouvoir réfléchir à la suite, cela nous semble être le passage intermédiaire pour aboutir à une solution plus globale sur l'ensemble.

Je remercie M. DECOUD de cette ouverture et nous vous tiendrons informés de la continuité des rencontres aujourd'hui engagées, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. TURPIN.- C'est très bien qu'aujourd'hui les démarches soient entamées sur ce sujet, je pense que la meilleure solution serait effectivement de prolonger le bail emphytéotique de plusieurs années, étant donné que les propriétaires (auparavant Danone et maintenant Kraft) ont toujours la même position : ils vont vouloir valoriser ; leur rêve est de faire du logement à partir de ce qui existe. Cela coûtera très cher, c'est très compliqué, on n'est pas dans une situation financière pour intervenir sur un projet complexe comme celui-là ; il y a aussi toute la problématique des associations qui sont présentes, cela voudrait dire des investissements ailleurs ; je pense que dans un premier temps, il faut prolonger assez sérieusement de garder la situation telle qu'elle est dans le cadre de ce bail sur les mêmes conditions économiques, au moins sur 5 ans, pour qu'on puisse voir des 2 côtés. En souhaitant qu'il n'y ait pas d'autres événements préalables qui interviennent et qui modifient ce type de situation. Je pense que la sagesse, s'ils sont prêts à entendre cela, c'est très bien.

Mme JACOB.- Effectivement, ce sont les arguments que nous avons mis en avant et au niveau de Monsieur DECOUD, cela a été entendu. Nous étions tous les deux présents. Nous avons été entendus et même accompagnés, parce que dernière cela, Monsieur DECOUD est très sensible à la condition de ses agents et à leur devenir, il a subi plusieurs plans sociaux par le passé qui l'ont marqué, il le disait, et vraiment dans cette continuité de dire ce que Danone, Kraft maintenant, a fait en partenariat avec la ville était bien dans un souci d'accompagner les plans sociaux, à diverses mesures ; il est vraiment dans cette perspective, avec ce bémol que, bien entendu, c'est un chef d'entreprise privée, ce n'est pas un philanthrope, et sa vision ultime, c'est la valorisation. C'est évident.

M. TURPIN.- À ceci près que son intérêt est de garder son outil de production, le faire tourner et le valoriser, Kraft derrière peut avoir d'autres intérêts. Kraft est très loin et se moque éperdument de Château-Thierry, et il peut appuyer sur des touches et dire « stop ». Tant qu'on a des interlocuteurs comme ceux-là, il faut les valoriser et les accompagner, parce que peut-être que sa position ne sera pas facile à défendre par ailleurs.

Mme JACOB.- Nous avons obtenu de lui un prochain rendez-vous le 23 janvier ; d'ici là, il aura fait le point avec sa hiérarchie nouvelle en apportant les données qui sont les nôtres. Parce que, lui aussi de son côté, attendait une position

de notre part, non pas des engagements, mais des ouvertures du champ des possibles ; nous avons avancé un peu nos positions avec 2 ou 3 possibilités, sachant que le point le plus consensuel c'est ce que nous avons présenté, sur quoi Jean-Pierre a insisté fortement, c'est la poursuite du bail emphytéotique avec une échéance d'un mandat, ce serait bien, pour monter un projet cohérent derrière.

M. LE MAIRE.- La valorisation de cet espace est quand même limitée de par le PPRI (plan de protection du risque inondation) ; après, vous avez toutes les problématiques de démolition, l'amiante, le traitement de sous-sols, les limitations possibles dans le cadre du PLU car on n'est pas dans du R+5 ; une question nous est posée fortement à chacune de nos réunions publiques, c'est la problématique du nombre de voitures, de la circulation, etc.

Je voulais porter à la connaissance du Conseil municipal cette question qui à plusieurs reprises nous avait été posée ; le dossier grâce à Monsieur DECOUD est parti en réflexion et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Des questions sur la convention de mise à disposition avec le CCAS de Château-Thierry pour des locaux situés 3 rue Tortue avec toutes les conventions d'utilisation ?

(Aucune intervention)

Tarifs municipaux

C'est pour les participations des familles avec déduction faite de bons vacances. Pas de questions ?

(Aucune intervention)

Les tarifs pour le magnifique concert qui s'est déroulé le 14 octobre et il y en a un autre dimanche, c'était 10 €, 8 €, et 12 € ; pas de question ?

(Aucune intervention)

3 € pour l'entrée de la patinoire installée place des États-Unis. 2 000 tickets gratuits sont distribués par les commerçants.

Pas de questions sur ces tarifs municipaux ?

(Aucune intervention)

Emprunt contracté auprès du Crédit Agricole Nord Est

M. LE MAIRE.- C'est un emprunt d'un montant de 1,5 M€.

M. BARDOUX.- Non, ce n'est pas le bon montant.

M. LE MAIRE.- C'est en tout cas un emprunt qui n'est pas mobilisé, c'est simplement pour des prévisions d'investissements. Le plus important, au-delà des explications qui vont vous être données, et qui apparaîtra dans le compte administratif, ce sont les 4 800 000 € d'investissements qui ont été faits, avec une mobilisation de 500.000 € d'emprunt sur l'année 2012. Cela fait une part d'autofinancement de 3,3 M€, et au niveau du désendettement, il y a 1 M€ de baisse de désendettement sur l'année 2012. Nous étions à 18 M€ au début du mandat et là nous sommes à 12 M€.

M. BARDOUX.- Pour la dette de fin d'année, 12,2 M€ qui est la cible au 31 décembre. Il y a un an à la même période, nous avions 13,3 M€, donc

un désendettement net de 1,1 M€. Vous verrez un peu plus tard que l'emprunt en question ne sera pas mobilisé sur l'exercice 2012 ; il a été contracté en prévision des investissements à venir sur 2013 et vous verrez aussi que nous allons mobiliser un autre emprunt auprès de la Caisse des dépôts pour une valeur d'1 M€ en profitant d'une opportunité qu'offre la Caisse des dépôts en fin d'année : à la demande du gouvernement, elle a mobilisé des fonds en direction des collectivités pour avoir sur 2013 une marge de manœuvre de 1 M€ supplémentaire face aux investissements importants que nous allons porter sur le prochaine exercice.

C'est bien 500 000 €. Il y a eu confusion parce que l'emprunt au Crédit Agricole est de 500 000 € et l'emprunt Caisse des dépôts à venir est de 1 M€, donc le total fait bien 1,5 M€, mais ils sont contractés auprès de 2 établissements de crédit différents.

M. LE MAIRE.- Des questions ?

Mme BOUVIER.- Il faut repasser la délibération auprès de la sous-préfecture qui l'a validée, puisqu'elle est fautive.

M. LE MAIRE.- Mais non, c'est une coquille sur le chiffre affiché. Ce qui a été validé en sous-préfecture, c'est bien 500 000 € ?

Mme BOUVIER.- 1 500 000 €.

M. BARDOUX.- On reprendra la décision.

M. LE MAIRE.- Merci.

Acceptation d'un don

Il s'agit d'un don de 2 000 € par la maison du CIL que nous remercions, pour les Festivals des arts de la rue. Des questions ?

(Aucune intervention)

Action en justice devant le Tribunal Administratif d'Amiens

C'est une action en justice qui s'est éteinte tout seule, c'était pour défendre l'intérêt de la ville par rapport au référé présenté par GDF Suez Energie Services.

Des questions ?

(Aucune intervention)

Marchés publics - Procédures adaptées

Il s'agit de conclure un marché pour l'aménagement d'un bassin de rétention le long du chemin rural dit « du progrès ». C'est l'entreprise TASSANT qui a été choisie pour 177 507 € avec des subventions auprès du Conseil général et du CIVC.

La demande de subvention est faite mais nous n'avons pas la réponse ; nous demandons 25 000 € pour le CIVC. Des questions ?

(Aucune intervention)

Remplacement des halls d'extraction à la cuisine centrale avec la SAS Delabarre pour 42 126 €.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Un avenant pour la réalisation du relais du vieux château de 8.132 € avec l'entreprise Ganformina et de 2 151 € avec la société Nouvelle Duval sur un montant total du marché de 512 000 €. Des questions ?

(Aucune intervention)

Fourniture de carburants, c'est la société CASTELDIS qui a été retenue, pour une quantité minimale de 35.000 et 60 000 litres de gasoil, super plomb 4.000 et 8 000 litres et super sans plomb 12.000 et 18 000 litres. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Un avenant au marché de fournitures du matériel d'éclairage public avec la société Al-Babtain ; c'est un changement de dénomination. Des questions ?

(Aucune intervention)

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Cabinet Sage, pour le suivi de notre dossier énergétique sur la ville. Cela passe de 38 000 € à 42 822 €. Des questions ?

(Aucune intervention)

URBANISME

3 – Cession de la parcelle cadastrée AC n° 292 (Place des États Unis)

Mme JACOB.- Premier dossier, il s'agit de la cession d'une parcelle appartenant à la ville, cadastrée AC 292, place des États-Unis. Pour mémoire, lors d'une concertation en 2008-2009, il ressortait d'une manière très importante que les habitants de Château-Thierry estimaient indispensable qu'il y ait davantage d'attractivité dans le centre ville. Ces propos avaient été repris par le président de l'association des commerçants de l'époque et par des associations du centre-ville. C'est la raison pour laquelle M. le Maire et son conseil avaient décidé de mettre en place la possibilité d'une étude pour valoriser la place des États-Unis.

Après un concours, auquel vous aviez été conviés, il avait été choisi la société Julie Filante qui semblait être la plus attractive du point de vue du commerce, la plus à même d'amener des enseignes intéressantes et attractives à Château-Thierry, cette société devait construire le bâtiment sur la place des États-Unis et promouvoir l'action commerciale. L'architecte des bâtiments de France insistait sur le point suivant : il était nécessaire, au regard de l'environnement, d'adjoindre des logements en R+3. La société Julie Filante n'avait pas proposé cette option dans son projet architectural, par contre la société ADIM était plus à même de construire un bâtiment comportant des logements. Il en ressort que ADIM et Julie Filante ont présenté un projet commun, ADIM réalisant la construction du bâtiment et Julie Filante assurant la promotion du rez-de-chaussée et du premier étage au regard du commerce. Depuis 2011, nous avons travaillé avec l'architecte des bâtiments de France, vous êtes tout aussi conscients que nous de l'importance de réaliser un beau projet, que cela fonctionne, il en va du fonctionnement du cœur de ville.

Marie-Eve MARTELLE, en charge du développement commercial à la communauté de communes, a travaillé très assidûment sur ce projet et vous

présentera les enseignes qui doivent s'installer place des Etats Unis. La question technique des réseaux est à peu près réglée, la question du diagnostic archéologique également, celui de la prise en charge de l'environnement par l'architecte en chef des bâtiments de France est fait ; nous avons réalisé avec ADIM un projet de convention qui est maintenant chez Maître CARBONNEIL et qui est acté par les parties ; le projet architectural, vous avez des photos et plans de coupe dans vos dossiers, il n'a pas beaucoup changé ; je n'ai pas le permis de construire aujourd'hui, mais les visions que vous en avez là sont quasi définitives ; il s'agit pour nous aujourd'hui de transférer la possibilité au Maire ou à moi-même de signer les documents administratifs pour régulariser le dossier et l'acte notarié, permettant à la société ADIM d'acquérir, au prix initialement prévu par la société Julie Filante, c'est-à-dire 110 € le m², pour une surface de 1 722 m², comme il avait été prévu initialement avec un prix total de 450.000 € sur la parcelle AC 292 ; il s'agirait pour bien faire de pouvoir réaliser cet acte sur le premier semestre 2013.

Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- J'ai vu le projet ; autour de cette table, tout le monde connaît la manière dont je me suis exprimé sur ce projet ; j'ai dit des choses préalablement, je garde ma position ; ceci dit, aujourd'hui, je pense qu'il va falloir être pragmatique : ce projet a manifestement avancé, un intervenant est là, qui est un gros opérateur, un des opérateurs nationaux ; s'il est là, je les connais un peu, ils peuvent reculer, mais aussi ne pas reculer et quand ils ne reculent pas, ils peuvent aussi forcer sur des projets. Je vais donc valider le projet, mais s'il y a des réunions ou des discussions, je veux bien y participer, pour participer à la défense de l'intérêt de la ville

Mme JACOB.- L'intérêt de la ville, croyez bien que l'on s'y accroche et encore plus en ce moment, parce que plus les conditions sont difficiles et qu'il faut être vigilant et pragmatique ; nous avons déjà eu l'occasion de travailler sur de précédents dossiers, cela a porté ses fruits et ce sera avec plaisir que nous accueillerons votre bonne volonté et votre détermination à faire.

Mme BOUVIER.- C'est un vieux projet : on a déjà voté le déclassement le 27 janvier 2010, puis nous avons voté la cession à la société Julie Filante en avril 2011, et là, une nouvelle société arrive. On n'a pas beaucoup d'éclairage sur ce projet. Il est vrai que vous nous l'avez donné à l'instant même, on n'a pas eu le temps parce que l'ordre du jour est tellement riche et rapide qu'on n'a pas eu le temps de se plonger dans le projet. Le déclassement du domaine public en privé ne prévoyait pas de logement. Là, on le découvre. Sur le plan de l'honnêteté de la délibération, il est troublant de voir apparaître des éléments nouveaux, éloignés du projet initial. Quelle est la hauteur de l'immeuble ? Qu'est-ce qui va être masqué ? Etc. Une réflexion est donc à mener avant de prendre part au vote.

Mme JACOB.- Effectivement, ce projet date de plusieurs années, il est éminemment important pour la ville et on ne peut pas se permettre de se rater. Je l'ai déjà dit x fois, il n'est pas question de confondre vitesse et précipitation. Le déclassement, c'est une vision administrative qui correspond à : nous sortons du domaine public une parcelle pour l'adjoindre au domaine privé ou inversement,

elle est liée à un projet, qui est la valorisation de l'attractivité du centre ville ; en cela, cela n'a pas changé d'une virgule.

Depuis 2008, à chaque étape du projet, l'ouverture aux différents protagonistes du concours d'architecture, les décisions relatives au choix d'ADIM et de Julie Filante, les choix de modification, à tous ces points, j'ai invité l'ensemble des élus, s'ils le souhaitaient, à venir échanger avec moi, avec les architectes. Certains élus autour de la table sont venus ; je ne me permettrai pas, Madame, de vous reprocher de ne pas y être venue, bien évidemment que non, mais dire que cela n'a pas été fait et que l'on n'est pas informé, permettez-moi de vous dire que vous vous trompez. D'autres ici y étaient, chacun a reçu son invitation. Que je sache, la question de mettre des logements là, on en parle depuis plus d'un an. Cela a été présenté ici même, avec un rétroprojecteur, le soir. Que vous n'y soyez pas venue d'accord, aucun problème, mais ne me dites surtout pas que cela n'a pas été présenté, parce là, vous mettez en doute le *Modus operandi* sérieux avec lequel on a mené les travaux. Je n'ai pas l'habitude de le dire très souvent, mais là, vous exagérez, parce que ce que vous dites n'est pas vrai. J'ai fait la présentation moi-même, certains élus de votre groupe sont venus, donc s'il n'y a pas de concertation, ce n'est pas de notre faute. Pardon de vous le dire !

Mme BOUVIER.- Excusez-moi, Mme JACOB, je ne vous mettais pas en porte-à-faux, je prenais simplement la délibération du 13 avril 2011 qui ne parlait pas de logement, mais uniquement des nouvelles surfaces commerciales. C'est tout. Je ne vous mettais pas en cause par rapport aux réunions auxquelles j'ai été invitée, une fois mais pas 2. C'est tout. C'est par rapport aux délibérations successives que je parlais. Le 13 avril 2011, on parle de nouvelles surfaces commerciales, mais pas de logements et là, apparaissent des logements. Mon intervention n'était que là.

Mme JACOB.- Je vous retrouverai les délibérations de ce moment. Et M. TURPIN nous avait dit à ce moment précis « oui, mais il faudrait des logements parce qu'à cet endroit c'est un lieu qui vit également, il n'y a pas que de l'activité commerciale, réfléchissez à cela ». Nous avons pris note, l'architecte des bâtiments de France a corroboré ces propos, et nous avons refait des réunions. Il est vrai que nous ne délibérons à nouveau que maintenant, parce qu'enfin nous sommes arrivés à un accord avec la société ADIM sur les modalités techniques et financières du projet. Evidemment, le projet architectural change, la question des fondations change, et la pression au regard du prix change également ; mais j'entends vos propos.

M. LE MAIRE.- Je voudrais ajouter que ce projet a la volonté de redynamiser le centre-ville pour faire revenir du monde dans le centre-ville ; il est parti sur une base 100 % commerciale. Après, il a été enrichi avec du logement, parce que nous pensons que nous manquons de logements au centre-ville. Il s'enrichit même d'une troisième volonté qui est que nous n'avons plus de médecin en centre-ville et qu'il y aura un cabinet médical à l'intérieur de cet ensemble, afin de pouvoir accueillir un ou plusieurs médecins : aujourd'hui nous avons 3 pharmacies, mais nous n'avons plus de médecin ici en centre-ville. Je sais que c'est pareil à l'extérieur. Il faut que nous ayons un aménagement du territoire dans les problématiques commerciales,

mais aussi de santé. Il sera donc prévu un espace pour permettre cette orientation, très attendue par les habitants du centre-ville.

Résultats du vote :

Pour : 25

Abstentions : 5

Mme MARTELLE.- Pour appréhender le niveau de cohérence de l'implantation de ce projet sur la Place des Etats-Unis, il faut d'abord établir un constat. Quel est l'état du commerce du centre-ville actuellement à Château-Thierry ? Il y a à peu près 200 commerces de centre-ville à Château-Thierry, dont plus d'une vingtaine de locaux commerciaux fermés, sans demande d'occupation. Quel est le contexte du commerce au cours des 6 derniers mois ? Sur les 6 derniers mois, 77 % des entrepreneurs déclaraient n'avoir aucun projet d'investissement ; parmi eux, 22 % ont annulé ou reporté leur projet, les programmes d'investissements maintenus sont majoritairement liés à des obligations réglementaires. Concernant leur trésorerie, parmi les commerçants, 43 % déclarent une baisse de leur trésorerie et 11 % une dégradation des relations avec leurs banques, notamment par un refus de ligne de crédit bancaire à court terme. Un dirigeant sur 2 anticipe une dégradation du niveau des affaires. Le choc conjoncturel se conjugue avec une mutation structurelle de la distribution, avec notamment l'essor du *e-commerce*.

Dans ce contexte, il y a 2 solutions : ne rien faire ou être à l'offensive en favorisant l'implantation de nouveaux projets pour redynamiser le cœur de ville. Le projet dont il est question mixte de l'habitat résidentiel et des cellules commerciales en rez-de-chaussée. Il s'agit d'avoir des enseignes porteuses pour accroître toujours plus l'attractivité du centre-ville. Il est en cohérence avec la construction de la nouvelle MAFA et s'inscrit dans un plan logique beaucoup plus large, qui renvoie aux travaux effectués rue Carnot, place Jean de La Fontaine et au rond-point de la Poste.

Pour vous donner des informations concernant les enseignes, sachant que c'est encore à définir, il s'agirait d'un Monoprix et des enseignes Point Carré : ce sont des enseignes nouvelles dans tout ce qui est prêt-à-porter femmes, hommes et enfants. Logiquement un Sephora, cosmétique et parfumerie, mais rien n'est encore défini.

M. FRERE.- Le Monoprix a une surface de 465 m² ; j'avais 2 remarques. Est-ce qu'on n'a pas peur qu'il fasse de l'ombre à la supérette ? Est-ce que cela serait cohérent par rapport à la limitation de 300 m² pour les locaux à usage commercial ?

Mme. JACOB.- C'est un Monop' en réalité, et non pas un Monoprix, donc ce n'est pas une dominante alimentaire. Y a-t-il d'autres questions ?

(Aucune intervention)

4 – Cession de la parcelle cadastrée AW n°673 (49 avenue des Vaucrises)

Mme. JACOB.- Pour le situer, il s'agit d'un terrain sur lequel il y avait des bâtiments permettant d'accueillir la ligue des Droits de l'Homme. C'est maintenant vacant. M. KALKAN sollicite la possibilité d'acquérir cette parcelle AW n°673 pour une superficie de 1 138 m², 49 avenue des Vaucrises. L'estimation des Domaines

est de 113 000 €, il se propose de l'acquérir pour 103 500 €. Un bâtiment est situé sur cette grande parcelle qui sera vraisemblablement démolie pour construire sa maison ensuite. Il s'agit d'autoriser M. le Maire ou moi-même si vous en êtes d'accord à procéder à la signature des documents administratifs pour régulariser ce dossier de cession ; le notaire retenu serait Maître CARCELLE.

M. TURPIN.- C'est prévu pour faire une seule maison ?

Mme JACOB.- Oui, pas pour faire un immeuble.

M. TURPIN.- Ce qui serait bien, c'est qu'elle soit dans la continuité urbaine des pavillons situés au-dessus. L'idée serait de construire, non pas dans le fond de la cour, mais de manière à respecter ce qui existe déjà.

Mme JACOB.- On le mettra dans l'acte, bien que le PLU le prévoit, mais comme on n'est pas protégé par la ZPPAUP, au cas où cela se fasse dans 2 ou 3 ans, on ne sait jamais.

M. TURPIN.- Dans la lignée de ce qui a été fait.

Mme JACOB.- Donc, l'alignement, merci.

Mme BOUVIER.- J'ai 2 questions. Y a-t-il eu d'autres acquéreurs ? Et l'autre question : je ne sais pas s'il est nécessaire de la déclasser puisqu'elle est déjà dans le domaine privé. Cela appartenait aux Douanes.

Mme JACOB.- Je vais le vérifier. M. DRIOT me dit qu'effectivement, c'est resté dans le domaine public. Il y a eu les Douanes et ensuite, la Maison du Citoyen. Voilà pourquoi on est obligé de déclasser.

Mme BOUVIER.- À vérifier. Et les autres acquéreurs ?

Mme JACOB.- M. NOVAK s'est chargé pour ce dossier comme pour tous les autres de réitérer auprès des personnels la possibilité d'acquérir et à ma connaissance il n'y a pas d'autre acquéreur ; s'il y en a plusieurs, la politique est de vendre à celui qui a un prix proche de l'estimation des Domaines et derrière avec un projet qui va bien. Quelqu'un qui se serait présenté pour 5 000 € de plus, mais avec un lotissement à cet endroit, cela n'aurait pas été possible compte tenu de la topographie.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

5 – Cession de la parcelle cadastrée AW n°703 (14 avenue des Vaucrises).

Mme JACOB.- Il s'agit d'une des 3 maisons que la ville a cédé rue des Vaucrises, la dernière, elle a été proposée aux agents de la ville, elle a plusieurs fois été proposée devant vous à l'acquisition par des personnes qui, au final, n'avaient pas forcément les possibilités financières de crédit pour acquérir. Donc, Monsieur DEGRELLE se propose d'acquérir cette maison d'une superficie de 184 m² pour un montant de 81 350 € au 14 avenue des Vaucrises ; c'était exactement le prix du précédent acquéreur qui n'a pas donné suite. L'estimation des domaines, c'est 82.350 € selon l'avis du 25 mai 2010. Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire ou moi-même à procéder aux régularisations habituelles et nous proposons Maître CARCELLE comme notaire de la transaction.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

6 – Cession de la parcelle cadastrée AW n°693 (Rue des Mauguins)

Mme JACOB.- Notre directeur des services technique, Monsieur FOUQUART, souhaiterait pouvoir acquérir le logement dans lequel il se trouve ; notre directeur général des services nous précise qu'en aucun cas la collectivité n'a l'obligation de loger le directeur des services techniques, donc, s'il faisait l'acquisition de ce logement dans lequel il se trouve et que demain, il souhaite quitter la collectivité, cela n'entraverait pas la possibilité de son successeur à venir à Château-Thierry. L'estimation des Domaines est à 138 000 € le 7 août dernier, Monsieur FOUQUART propose 130 000 €, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire ou moi-même à procéder aux régularisations administratives, et de choisir Maître CARCELLE comme notaire de ladite transaction.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Merci pour lui.

7 – Cession de la parcelle cadastrée AX n°83 (Lieu dit « les Coutures »)

Mme JACOB.- Mme PHILIPPON se propose d'acquérir cette parcelle de 304 m², c'est du terrain à bâtir, pour un prix de 15 200 €, l'estimation des Domaines du premier octobre 2012 a déterminé le prix de la parcelle à 50 € le m² ; c'est un morceau de sente communale qu'elle a affecté depuis très longtemps à son jardin, sans le savoir vraiment, on va dire ; ceci étant, il était temps de régulariser, et je vous propose donc d'autoriser M. le Maire ou moi-même à régulariser cette affaire administrative et que Maître CARCELLE se charge de l'acte notarié.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. BARDOUX.- Je vois qu'à chaque fois c'est Maître CARCELLE qui est choisi, il serait intéressant de varier davantage les notaires de la ville pour que le même n'en bénéficie pas à chaque fois.

Mme JACOB.- C'est un concours de circonstances parce qu'en réalité, on travaille avec tous les notaires de la ville. Nous avons eu Maître CARBONNEIL 2 fois et Maître CARCELLE 3 fois. Nous avons Maître PELET. C'est parce qu'ils ont chacun des affaires et que cela tombe comme cela.

8 - Création d'une ZAC par la CCRCT – Modalités de la concertation.

Mme JACOB.- Lors du précédent Conseil municipal, rappelez-vous, nous avons délibéré favorablement pour permettre à la communauté de communes de prendre la compétence ZAC. La partie nord de Blanchard, que nous souhaitons attribuer à cette ZAC, d'une surface de 180 hectares, est déjà prévue en ce sens par

le PLU en révision. Nous en avons longuement parlé lors du débat sur le PADD, rappelez-vous de nos échanges sur le commerce notamment ; il va de soi que, comme la totalité de la zone dévolue à la ZAC se trouve sur la ville de Château-Thierry, nous avons la compétence ZAC. La dernière fois, nous l'avons proposé à la communauté de communes qui a déjà la mission développement économique, ce qui semblait logique. Aujourd'hui, il est normal que la communauté de communes puisse lancer, au regard du code de l'urbanisme, les modalités de concertation, dire comment elle va faire, pour pouvoir recueillir l'avis des habitants de la communauté de communes et nous indiquer son plan de phasage, son organisation de communication, etc.

Je vous fais grâce de la totalité du document : ce plan de ZAC est conforme au PLU, au PADD, au schéma directeur. Vu l'ampleur de la surface et des coûts que cela représente, (160 hectares, ce n'est pas rien) la communauté de communes souhaite opérer un phasage dans le temps pour aménager, espace après espace, pour une raison de budget.

La communauté de communes a décidé de lancer un programme d'étude pré-opérationnel pour définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération. Conformément au code de l'urbanisme, la communauté de communes doit obligatoirement recueillir l'avis des administrés sur les modalités et sur la concertation. Vous êtes donc amenés à délibérer en faveur de cette concertation et ces modalités. Elle propose la mise à disposition dans les locaux de la communauté de communes de la région de Château-Thierry, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, un dossier décrivant l'opération dans les différentes phases d'étude. Elle propose la mise à disposition du public d'un registre dans les locaux de la communauté de communes où tout un chacun pourra inscrire ses remarques et commentaires ; elle propose une réunion publique qui se tiendra sur la commune de Château-Thierry. Elle n'a pas obligation de nous dire à ce stade quand. Elle dit simplement qu'elle le fait. Cette opération devra respecter la réglementation du PLU en cours de révision, qui sera adopté en 2013, et qui plafonne la surface des constructions à usage commercial sur cette zone à 300 m² (dixit le PADD) afin de ne pas déséquilibrer le réseau commercial existant sur le territoire communal. J'ai souhaité adjoindre cette remarque parce que nous en avons longuement parlé et qu'il s'agit quand même d'assumer ses responsabilités.

Le projet a été débattu et accepté à l'unanimité, il est utile tout de même de le rappeler. Il vous est proposé de décider de valider ce plan de communication pour permettre à la communauté de communes de lancer les opérations nécessaires, indispensables, ces études pré opérationnelles, mais aussi ces obligations au regard de la communication. Des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

9 - Transformation de la ZPPAUP en AVAP

Mme JACOB.- Depuis 2005 nous bénéficions d'une ZPPAUP. C'est une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager. En gros, l'architecte des bâtiments de France doit donner un avis sur chaque permis de construire et déclarations de travaux pour peu qu'il se trouve dans le périmètre de protection. Le château, tout ce qui se trouve autour, là où nous sommes, même chose du côté de la rue Saint Crépin et de son église, vraiment le centre historique.

Le Grenelle 2 prévoit que les ZPPAUP vont disparaître au profit d'un autre système qui s'appelle l'AVAP. C'est « l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ». Globalement, qu'est-ce qui change ? On a toujours les mêmes contraintes qu'avant, donc on va garder les mêmes dispositifs si vous en êtes d'accord au regard des études qui seront menées, mais en plus, on doit absolument intégrer le côté environnemental. Par exemple, les questions sur les panneaux solaires sur les toitures, les questions sur les toitures végétalisées pour permettre de l'isolation, les questions qui traitent des façades en bois, pour protéger. Cette AVAP doit absolument être mise en place pour juillet 2015.

Il nous faut délibérer maintenant, et si possible favorablement, parce qu'il y a des subventions à la clé et si on peut délibérer maintenant, avant le 31 décembre, nous pouvons demander une aide plus importante aux services de l'État pour le nouveau diagnostic qui sera indispensable, car nous n'avons pas le volet environnemental. Cette histoire va nous coûter entre 25 et 30 000 €, il convient que nous puissions bénéficier des subventions afférentes. On y a droit maintenant, si on part en 2015, en gros si on traîne des pieds, on ne les aura pas, ce n'est pas prévu dans les textes.

Dans le cadre la procédure il appartient à la commune de former une instance consultative dénommée « commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ». Cette commission aura pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP. En clair, on va avoir évidemment nécessité de rédiger un cahier des charges, de choisir un cabinet extérieur et de suivre tout cela jusqu'à l'adoption après de la réglementation relative à la communication, comme d'habitude.

Cette Commission est constituée des personnes suivantes, c'est le texte qui le dit : M. le préfet ou son représentant M. le directeur de l'environnement, M. le directeur des affaires culturelles, de la DRAC, 5 représentants au moins de la commune à savoir, M. le maire, moi-même, Mme MAUJEAN au regard des affaires culturelles, 2 membres du Conseil municipal à désigner, un représentant du CAUE, un représentant du service départemental de l'architecture de l'Aisne, (en gros, c'est l'architecte des Bâtiments de France) 2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux, un représentant de la CCI et de la chambre des métiers.

Cette délibération est double : il s'agit pour nous d'acquiescer le fait que l'on part vers l'AVAP et d'avoir nos 2 représentants. Pour information, M. FLEURY-GOBERT s'est proposé car nous en avons déjà parlé à la commission urbanisme,

sans que ce soit forcément arrêté ; y a-t-il une autre personne qui souhaiterait venir travailler sur ce dossier avec nous ?

M. BREME est candidat.

M. LE MAIRE.- Cela vous convient-il ?

Mme. JACOB.- Nous n'avons pas besoin de vote ? Tout le monde est d'accord ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Merci Isabelle JACOB, nous en avons terminé avec l'urbanisme, nous allons passer la parole à M. BARDOUX qui va nous donner quelques précisions.

M. BARDOUX.- Grâce aux joies du téléphone portable, j'ai pu joindre la directrice financière de la ville concernant cette question de décision présentée tout à l'heure. Je reviens dessus pour éviter le trouble. C'est le libellé de l'ordre du jour du conseil municipal qui n'était pas clair, qui précisait que c'était un emprunt, alors que quand on regarde la décision, elle est très claire, ce n'est pas un emprunt, mais une ligne de trésorerie que nous avons sollicitée auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 500 000 € comme l'an dernier, renouvelée traditionnellement sur les mois d'octobre et novembre. Le montant est tout à fait juste, les taux sont justes, c'est une ligne de trésorerie et pas un emprunt, qui a été sollicitée auprès du Crédit Agricole.

FINANCES

10 - Décision Modificative n°2 - Budget général

M. BARDOUX.- Vous avez dans votre dossier une correction sur la décision modificative n°2, il y a une petite modification.

Je vais commencer par la section de fonctionnement, c'est la deuxième partie de la DM n° 2. Le total de la décision modificative en dépenses de fonctionnement est de 277.000 €, en recettes puisqu'elle est équilibrée, c'est évidemment 277.000 €.

Quels sont les éléments importants à noter dans cette décision modificative ? La première : nous avons choisi de baisser la taxe additionnelle aux droits de mutation compte tenu de l'environnement économique actuel et de la baisse de transactions immobilières, soit 60 000 € en moins inscrits. Nous avons de bonnes nouvelles sur la taxe forfaitaire sur les terrains constructibles en revanche, qui devrait rapporter 68 000 € cette année, ce qui compense la baisse aux droits de mutation.

Nous avons eu un rattrapage sur le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle, avec des recettes supplémentaires de 86 000 € ; c'est un rattrapage technique puisque jusqu'à l'année dernière, ces recettes étaient versées avec 2 ans de retard, et cette année, nous avons en fait 2 années en une qui nous seront versées, l'an prochain un rattrapage sera encore fait de sorte qu'à la fin de l'année prochaine, ces fonds soient versés l'année où ils sont perçus par le département.

Nous avons également des remboursements sur les contrats aidés, qui sont supérieurs à ce qui était prévu au budget primitif et qui compensent exactement les charges de personnel supplémentaires qui sont inscrites en dépenses. Vous voyez 145 000 € des 2 côtés.

Nous avons eu le chiffre définitif sur les contributions directes de taxes d'habitation et professionnelle pour 33 000 € de recettes supplémentaires. Au total 277 000 € de recettes nouvelles, en dépenses 145 000 € de charges de personnel, je l'ai évoqué ; je voulais répondre à Monsieur FLEURY-GOBERT qui a posé la question en commission des finances sur les frais de personnel et le glissement vieillesse technicité. Le total pour 2012 est de 1,3 % de GVT soit 120 000 € ; le GVT pour cet exercice représente 120 000 € de dépenses supplémentaires.

M. FLEURY-GOBERT.- Je tiens à vous remercier à ce titre, parce que vous m'avez fait communiquer le document nécessaire.

M. BARDOUX.- Une subvention supplémentaire demandée par le CCAS pour 40.000 € qui porte la subvention annuelle pour 2012 à 750 000 € au lieu de 710.000 €. Nous avons toujours indiqué qu'en cas de besoin financier, compte tenu des difficultés actuelle, de la crise économique et des enjeux, nous étions prêts à remonter en cours d'année notre niveau de subvention en cours d'année, cela a été fait, c'est 750 000 € pour cette année. Nous en reparlerons car une décision passe en délibération tout à l'heure.

Ensuite, une baisse des indemnités d'élus que je tiens à signaler, de moins 12 000 €, c'est lié au fait que le maire a été élu député en juin, ce qui révisé le coût pour la commune, qui est donc inférieur, ainsi que différents frais supplémentaires sur des travaux de bâtiment, des honoraires de frais d'avocat et la révision du prix du gaz qui a fait l'actualité récemment et qui nous touche pour 25 000 € supplémentaires.

Avez-vous des questions sur la partie fonctionnement ?

(Aucune intervention)

Section d'investissement : j'avais évoqué les emprunts tout à l'heure, nous avons choisi de profiter d'opportunités offertes notamment par la Caisse des dépôts pour profiter de taux d'intérêts que l'on estimait intéressants en cette fin d'année, pour inscrire une recette d'emprunt supplémentaire de 1 M€ ; la Caisse des dépôts attend cette décision pour mettre en place l'emprunt qui ne sera engagé que sur l'exercice 2013. On fait des réserves sur cette année qui seront inscrites en report sur l'exercice 2013, ce qui nous permettra l'an prochain de ne pas avoir à solliciter d'emprunt nouveau, l'ensemble ayant été signé sur l'exercice 2012.

Nous avons également des recettes de DETR qui ont été annoncées cet été et que nous n'attendions pas pour 150.000 € et différentes recettes de SDS, de la DRAC, au total 1 M€ d'emprunts supplémentaires non engagés sur l'année et 215 000 € de recettes de subventions. En face nous avons inscrit des dépenses d'équipement supplémentaires de 1,2 M€ pour équilibrer la section d'investissement, même si à court terme en cette fin d'année, il n'est pas prévu d'engager 1,2 M€ de dépenses nouvelle, c'était pour équilibrer avec la recette de la Caisse des Dépôts.

M. BENTZ.- Peut-on avoir le détail des immobilisations en cours ?

M. BARDOUX.- C'est une inscription qui est faite au budget, mais pour le moment, il n'y a pas de programme nouveau prévu sur l'exercice ; c'était pour présenter une décision équilibrée sachant que l'on inscrivait une recette nouvelle de 1 M€ d'emprunt.

M. BENTZ.- Et l'ascenseur ?

M. BARDOUX.- Il y a une réunion lundi à ce sujet de la commission. Normalement, d'après les équipes financières et les prévisions que l'on a sur notre épargne et sur le compte administratif, on devrait pouvoir engager l'opération ascenseur avant la fin de l'année.

M. LE MAIRE.- Avec de bonnes nouvelles concernant le résultat de l'appel d'offres, on est à des niveaux de prix nettement inférieurs, ce qui montre que les entreprises attendent vraiment les chantiers.

M. BARDOUX.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

11 – Décision modificative n°1 - Budget annexe res tauration

M. BARDOUX.- Les chiffres sont très faibles en section de fonctionnement, nous avons eu quelques arrêts maladies qui ont dû être compensés, ce qui a occasionné 2 000 € de dépenses supplémentaires sur les charges de personnel, compensés par ailleurs sur d'autres titres ou recettes. C'est donc une section de fonctionnement équilibrée à 0 mais avec un réajustement entre chapitres comptables.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

12 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement 2013 avant le vote du budget général

M. BARDOUX.- Traditionnellement en cette fin d'année nous devons prendre cette délibération de manière à assurer le bon fonctionnement et l'activité normale des dépenses d'investissement sur 2013 ; le vote du budget est prévu en mars sans date définitive, il faut donc qu'entre le début d'année et le mois de mars les services puissent continuer à travailler : nous votons une délibération pour engager le quart des crédits inscrits sur l'exercice 2012, c'est-à-dire 573 000 € au chapitre 21 et 1 850 000 € au chapitre 23 pour un total de 1 993 300 € qui pourront être engagés avant le vote du budget.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

13 - Marchés d'assurances - Attribution

M. BARDOUX.- Dans votre dossier également, vous avez le détail concernant les marchés d'assurance puisque cela a été décidé hier. Les marchés ont été attribués hier. Deux lots attribués, un lot dommages aux biens et risques annexes et un lot flotte automobile. Le lot un a été attribué au cabinet de Saint-Rémy MMA

à Château-Thierry pour un montant de 36 372 € démarrant au 1^{er} janvier 2013 et le lot 2 pour 34 268 € au cabinet Pillot ACM dans le département 62.

Une remarque : nous avons il y a 3 ans renégocié le marché d'assurance, il n'a pas été jusqu'à son terme, il n'a vécu que 3 ans, la société d'assurances ayant dénoncé le contrat, ce qui nous a obligé à refaire un appel d'offres en cette fin d'année pour que la continuité soit faite au premier janvier. Au total sur les deux marchés, nous avons un coût annuel de 70 000 € à peu près, et c'est en hausse de 14 000 € par rapport au marché précédent, il faut quand même le savoir. On avait bénéficié de tarifs très attractifs il y a 3 ans, mais pas cette fois-ci. La charge sur 2013 sera donc de 14 000 € supplémentaires.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

14 - CCAS - Subvention complémentaire 2012 et subvention partielle 2013

Mme LEFEVRE.- J'aimerais apporter un petit éclaircissement. Pour expliquer la demande de subvention complémentaire, il faut revenir en arrière, c'est-à-dire sur le budget du CCAS 2011 qui avait une enveloppe prévue de 710 000 €. Fin d'année 2011, le budget du CCAS se chiffrait en réalité à 590 000 €, compte tenu d'une rentrée d'argent non prévue au budget primitif, qui correspondait au remboursement de salaire de la directrice du CCAS qui avait eu un arrêt maladie assez long, malheureusement ; on avait touché 40 000 €, qui n'étaient pas inscrits dans le budget.

Deuxième chose, compte tenu de dépenses engagées moins importantes, principalement par rapport à la subvention de l'Etat versé pour l'ERE on avait reçu 86 000 € de subvention de l'Etat et en 2011, la mission de l'ERE, la maison des parents, ne pouvait pas fonctionner normalement compte tenu d'arrêts maladie et du départ de la coordinatrice.

Compte tenu de cet écart de 120 000 €, en début d'année, le CCAS n'avait pas souhaité recevoir l'avance initialement prévue, c'était une décision approuvée lors du conseil d'administration du CCAS, mais nous savions qu'en cas de besoin (ce qui se présente maintenant) nous aurions une subvention complémentaire.

Le budget 2012 a été établi en mars avec une enveloppe équivalente à celle de 2011, soit 710 000 €, mais cette année, avec le jeu des conventions pluriannuelles de l'Etat et une réévaluation des subventions calculées par rapport aux dépenses engagées réellement pour la mission, la subvention versée pour l'ERE ne s'est pas chiffrée à la somme attendue, elle n'a été que de 45 000 €, soit 41 000 € de moins.

En revanche, cette année heureusement, l'ERE fonctionne normalement et même très bien, et c'est tout à l'honneur de la maison des parents d'ERE et du club qui s'est mis en place à la rentrée. Pour 2013, la subvention partielle demandée dans la délibération est de 200 000 €, correspondant à trois ou quatre mois de fonctionnement du CCAS, en attendant le vote du budget 2013.

M. BARDOUX.- Donc une double délibération, une subvention complémentaire de 40 000 € pour 2012 et un versement de subvention partielle pour 2013 d'un montant de 200 000 €. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

15 - Subventions exceptionnelles aux associations

M. BARDOUX.- Vous avez également une correction dans votre dossier. Le conseil municipal propose d'attribuer 1 000 € de subvention exceptionnelle à l'union locale de la CGT et 350 € de subvention exceptionnelle à la FCPE, la ligne concernant l'association Paysages de Champagne a été rayée pour être analysée à une autre occasion. Concernant la FCPE, cela lui a permis d'accompagner des actions menées par les parents d'élèves lors de la fermeture des classes en 2011. C'est une subvention exceptionnelle *a posteriori*. Pour la CGT, l'action pour la défense de l'hôpital où la CGT a été très active, accompagnement de salariés devant les instances des tribunaux de prud'hommes à Soissons et action pour la défense des retraites, d'où cette subvention exceptionnelle.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

15 – Tarifs municipaux

M. BARDOUX.- Un commentaire sur ces tarifs, le choix a été fait de se caler sur les niveaux de l'inflation d'environ 2 % pour revaloriser comme chaque année les tarifs. Pas de remarque particulière sur ces tarifs, ils sont passés pour une partie en Commission culturelle récemment.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

16 - Valorisation du Vieux Château - Chantier d'insertion - Demande de subvention Leader

M. BEAUVOIS.- Il s'agit de solliciter les fonds Leader pour avoir une subvention concernant cette valorisation. C'est le chantier d'insertion qui consiste à mettre en valeur ce qui se trouve encore aujourd'hui être les plus grandes cuisines retrouvées du Moyen-âge, avec une cheminée de 10 mètres sur 10.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

ÉDUCATION - JEUNESSE / VIE CITOYENNE

17 - Frais de restauration des enfants provenant d'écoles fermées ou de CLIS Demande de subvention au Conseil général

M. BEAUVOIS.- Il s'agit de demander au Conseil Général une subvention de 280 € par élève et par an, soit 5 880 € pour les enfants qui fréquentent les classes CLIS, ce sont des enfants qui ont des difficultés.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

18 - Contrat Enfance Jeunesse 2012 avec l'UCCSA

M. BEAUVOIS.- Il s'agit de renouveler ce contrat qui avait été signé jusqu'en 2012. C'est l'UCCSA qui centralise les accords avec la CAF sur les communes de son territoire, il s'agit donc de renouveler ce contrat afin de toucher les subventions de la CAF.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

19 - Reconduction de la convention pour l'organisation des Journées d'Appel de Préparation à la Défense à Château-Thierry

M. BEAUVOIS.- Vous savez que Château-Thierry accueille depuis le premier avril 2009 les JAPD, qui se déroulent à Château-Thierry, il s'agit de les reconduire.

M. VERCAUTEREN.- On a entendu parler de menaces sur ces journées. J'aimerais savoir où cela en est et quels sont les moyens que vous comptez mettre en place pour absolument les garder ?

M. BEAUVOIS.- Il n'y a pas de menace, on s'était fâché il y a un an et demi en disant « soit vous réglez les arriérés, soit vous irez les faire ailleurs » ; depuis ça va mieux. C'était la seule menace. La ville a montré les crocs parce qu'il y avait un an et demi de retard en arriéré de paiement.

M. VERCAUTEREN.- En Commission, on nous a dit qu'il y avait eu des soucis, l'armée disant que les locaux étaient trop exigus ; on se demandait si ce n'était pas un prétexte pour partir de Château-Thierry.

M. BEAUVOIS.- On ne nous a pas dit cela. On cherche des locaux plus adaptés à Château-Thierry, en sachant que c'était l'armée qui était venue nous voir pour avoir sur Château-Thierry à l'époque les JAPD parce que cela leur coûtait une fortune en train de les faire aller soit à Paris soit à Villers-Cotterêts ; mais Villers-Cotterêts ne voulait plus, donc c'était Paris (Sissonne) et cela coûtait cher à l'armée.

M. LE MAIRE.- D'après les informations de ce matin, par appel téléphonique, ce serait maintenu.

M. VERCAUTEREN.- Bonne nouvelle !

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

20 - Convention acceptant le Chèque Emploi Universel comme moyen de paiement pour les activités périscolaires et les ALSH

M. BEAUVOIS.- C'est une convention technique qui consiste à donner l'autorisation au Conseil municipal d'accepter les chèques emploi service universel

comme paiement des activités périscolaires et extra scolaires, c'est-à-dire ALSH, accueil des loisirs sans hébergement.

Mme BOUVIER.- Une remarque positive : c'est un dispositif qui va apporter un plus au fonctionnement des familles et je trouve cela très bien.

M. BEAUVOIS.- Merci.

M. FLEURY-GOBERT.- Quelles prestations sont concernées ?

M. BEAUVOIS.- Le périscolaire, c'est-à-dire l'accueil le matin et le soir et cela concerne l'accueil du mercredi.

M. FLEURY-GOBERT.- Est-ce que dans le cadre de la nouvelle loi sur les rythmes scolaires, cela concernera aussi la garderie à partir de 15 heures 30 l'après midi ?

M. BEAUVOIS.- Si vous avez des renseignements plus précis que nous, je suis preneur, parce que pour l'instant, on est dans un flou que je ne qualifierai pas d'artistique !

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

21 - Création d'un jardin partagé au lieu de vie des Vaucrises - Demande de subvention

Mme DOUAY.- Nous souhaitons implanter un jardin partagé au milieu du lieu de vie des Vaucrises, non loin de l'avenue des Comtesses. Vous savez qu'il y a 2 000 personnes environ qui y vivent, il s'agit d'une zone éligible au CUCS, et les immeubles sont gérés par la Maison du CIL. Le projet a déjà quelques mois de maturation, nous avons travaillé dessus dernièrement, il a été présenté au comité de maison de la Rotonde hier soir et nous avons plusieurs objectifs, puisque nous sommes une ville active du plan nutrition santé, ses objectifs sont la production de denrées alimentaires, mais avec le partage de cette production et c'est essentiel dans l'objectif, l'amélioration du cadre de vie, du lien social, l'initiation à des pratiques respectueuses puisque nous nous engageons à utiliser le moins de produits phytosanitaires possible ; nous avons aussi travaillé sur les filières courtes, le contrat global pour l'eau.

Au niveau du public visé, ce sont les familles du lieu de vie, mais aussi les solaires, le grand public, et toutes les associations bailleurs et habitants des autres lieux de vie limitrophes.

Les partenaires sont assez nombreux : la ville avec les espaces verts et la vie citoyenne, le centre social de la Rotonde avec toutes les associations qu'il comprend, la Communauté de communes, l'UCCSA, la maison du CIL et LOGIVAM et les associations que sont « Vie et paysages », « Vivre ensemble aux Vaucrises », « Picardie nature », l'association des jardiniers de France et l'association des jardins familiaux nationale.

Le coût global de ce projet est estimé entre 6.000 € et 8 000 € et nous sollicitons des subventions auprès des fonds européens Leader, mais aussi auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Leader ce sera environ 55 %, l'Agence de l'eau 25 % et le reste, 20 % pour la ville. Nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et autoriser le maire à solliciter les subventions qui seront nécessaires pour mettre en place ce joli projet.

Mme BOUVIER.- Joli projet et belle idée, c'est vrai, et un bel habillage, mais la réflexion que je mène c'est qu'il n'y a pas beaucoup de terrains avenue de Comtesses ; vous avez évoqué dans le libellé de la délibération les jardins familiaux. Ne pourrait-on pas, avec le concours de la Maison du CIL évidemment, voir les terrains qui sont vers Brise-Bèches et le village Saint-Martin où il y a d'autres surfaces ? Car au pied des immeubles, je ne vois pas.

Mme DOUAY.- Vous avez un espace d'environ 1 000 m² au pied des immeubles. C'est celui-ci que nous avons choisi, il n'y aura pas un jardin partagé de 1 000 m², évidemment, car c'est très important à mettre en place, mais nous avons le terrain nécessaire et il nous appartient.

Mme BOUVIER.- Et des jardins familiaux ?

Mme DOUAY.- Ce seront des jardins partagés et non familiaux, ce sera un espace partagé où chacun pourra aller et travailler ensemble surtout. Les jardins familiaux, nous y réfléchissons ensuite puisqu'il en existe déjà. Il existe déjà des jardins plus ou moins privés de l'autre côté de la voie rapide. Ce sera dans un deuxième temps. Pour l'instant, on cherche à partager ce qui va être planté et récolté, car notre but est de créer des liens et de rassembler tous les habitants qui vivent sur ce lieu de vie.

M. BOUTELEUX.- J'aimerais dire qu'à Amiens, hier nous l'avons vu, l'ARS a un super projet pour 2013, des axes d'action remarquables, en mettant les liens avec tous les participants ; la ville de Château-Thierry a été félicitée et mise à l'honneur pour le PNNS et nous organiserons une rencontre des villes PNNS à Château-Thierry en 2013. Je tenais à le dire parce que le travail de Dominique DOUAY et de ses équipes est remarquable et repéré.

Mme DOUAY.- Merci.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. BENTZ.- Je souhaiterais revenir sur les tarifs municipaux. Je vois qu'il y a des locations de matériel payant. Notre association pour les personnes handicapées va réaliser un forum l'an prochain en octobre. Est-ce qu'elle va devoir payer le matériel ?

M. LE MAIRE.- C'est gratuit pour les associations.

PERSONNEL

22 - Tableau des emplois permanents - Modification

M. DUCLOUX.- À chaque Conseil municipal, nous vous proposons à la fois des créations et des suppressions de postes. Nous proposons aujourd'hui 15 créations et nous proposons 10 suppressions en contrepartie. Vous avez la liste, tous les secteurs sont touchés, ce sont des remplacements et aussi des promotions.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

23 - Instauration du taux de promotion à l'échelon spécial

M. DUCLOUX.- Nous vous proposons le taux de 100 % pour toutes les filières, administratives, animation et culturelles, pour la catégorie C.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

24 - Accueil d'un stagiaire - Convention

Mme DOUAY.- Pour mettre en place ce jardin partagé et y travailler, nous allons faire appel à une stagiaire en BTS espaces verts qui va, pour son mémoire, travailler sur l'organisation des réunions avec l'assistant à maître d'ouvrage, qui va mettre en place la réalisation du jardin, faire des dessins, etc., ce qui représente 40 jours sur 6 mois. Je demande au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de stage avec les ESA CERCA et engager la dépense afférente, c'est-à-dire la gratification que nous mettons en place habituellement pour les stagiaires.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

25 - Recensement de la population - Création de postes d'agents recenseurs

M. DUCLOUX.- Tous les ans, un recensement est effectué depuis 2002, nous demandons la création de 4 postes de recenseurs qui vont être rémunérés à un montant de 550 € plus les séances d'information et une indemnité de transport. Nous touchons en contrepartie de l'INSEE 3.244 €.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

26 - Répartition des frais de déplacement jeunes

M. DUCLOUX.- Au niveau du budget du sport, nous avons voté 23 000 € à verser aux clubs pour les déplacements des jeunes et vous avez la liste des clubs qui ont déposé un dossier ; nous vous demandons de voter cette répartition.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

27 - Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs

M. DUCLOUX.- Il nous restait une soule sur la subvention que vous aviez allouée pour le fonctionnement des clubs sportifs. Nous avons eu 4 demandes, mais n'avons pu en satisfaire que 3, surtout que le quatrième dossier n'était pas complet, il sera reporté l'an prochain. Pour les 3 qui sont proposés, c'est le club d'aviron pour l'achat d'une remorque plus légère qui permettra d'avoir un permis de conduire moins élevé pour transporter les bateaux, la boxe thaï qui avait mal rempli sa demande de subvention de fonctionnement, puisqu'elle nous avait demandé 0 €

en fonctionnement ; nous avons vu le président et il s'était trompé ; nous avons recalculé la subvention et proposons 350 €. Et le tir de mousquet qui a un afflux de jeunes tireurs et qui demande l'achat d'une carabine à 1 250 €.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

CULTURE

28 - Avenant à la convention de partenariat avec le Calicot

Mme MAUJEAN.- Il s'agit de demander à l'assemblée d'autoriser le maire à signer l'avenant 4 à la convention de partenariat qui a été signée en 2007 avec le Calicot et qui prolonge cette convention pour un an, pour la saison 2012 et 2013, sachant qu'au-delà de cette échéance, le Calicot ne serait plus accueilli par le Cinéma Théâtre et qu'il conviendra de chercher un nouveau local et de recontracter une nouvelle convention sur d'autres bases.

Mme BOUVIER.- Pourquoi ?

Mme MAUJEAN.- Parce que Monsieur TEPAZ met en place la mise aux normes handicapés dans la salle.

Mme BOUVIER.- Ce sera temporaire alors ?

Mme MAUJEAN.- Non. Il a déjà remplacé les anciens fauteuils par des nouveaux, ce qui a fait perdre au Calicot une jauge de 40 places, donc si maintenant il élargit les couloirs, ce ne sera plus intéressant pour le Calicot d'offrir une prestation à un public si peu nombreux.

Mme BOUVIER.- Où est-ce qu'on le prévoit ?

Mme MAUJEAN.- Nous travaillons avec l'association ; nous avons des opportunités, il faut étudier tout cela et nous avons un an pour le faire.

Mme BOUVIER.- Espérons que cela ne gênera pas le succès théâtral.

Mme MAUJEAN.- Au contraire, on fera tout pour que la jauge soit largement supérieure à ce qui est proposé actuellement, ce qui permettrait justement à l'association de se développer, de faire des politiques tarifaires différentes, plus ouvertes.

Mme BOUVIER.- C'est une association qui assure un dynamisme du centre-ville certain, et au niveau culturel d'autant plus.

Mme MAUJEAN.- Elles sont assurées de tout mon soutien.

M. BENTZ.- J'aimerais que les associations de personnes handicapées soient consultées.

Résultats du vote :

Pour : 29

Abstention : 1 (M. BENTZ)

29 - Dénomination du conservatoire municipal « Eugène JANCOURT »

Mme MAUJEAN.- La municipalité a décidé de dénommer le conservatoire Louis Marie Eugène JANCOURT en hommage à ce bassoniste qui est né à Château-Thierry. La célébration aura lieu demain après-midi à 16 heures.

Mme BOUVIER.- Nous sommes invités ?

Mme MAUJEAN.- Bien sûr.

M. BARDOUX.- Il est d'usage d'avoir les 3 prénoms ? Ce sera Louis, Marie ou Eugène ?

Mme MAUJEAN.- Ce sera une plaque avec les 3 prénoms.

M. BARDOUX.- Le nom d'usage est Eugène, pourquoi écrire Louis Marie ? Cela surprend d'avoir les 3 prénoms.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITÉ

30 - CCRCT - Élection d'un délégué suppléant

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'élire un délégué suppléant à la communauté de communes en remplacement d'Elodie LECLERQ qui a démissionné du Conseil municipal. Nous vous proposons d'élire Jean-Marie FONTAINE ici présent, mais nous sommes obligés, suivant la réglementation, de faire l'élection à bulletins secrets.

Y a-t-il d'autres d'autres candidats ?

Les deux candidats sont : M. FONTAINE et M. FLEURY-GOBERT

Il est procédé au vote à bulletins secrets par appel nominal

30 bulletins dans l'urne.

M. FONTAINE est élu avec 23 voix contre 7 voix pour M. FLEURY-GOBERT.

M. LE MAIRE.- Toutes mes félicitations.

31 - Rapport annuel d'activités 2011.

M. LE MAIRE.- C'est un rapport très bien fait, très complet, je ne sais pas si vous avez des points sur lesquels vous souhaiteriez revenir, que ce soit sur l'aire d'accueil des gens du voyage, un taux d'occupation de 42,62 %, les travaux d'aménagement au gymnase nautique avec un ponton d'embarquement, la rénovation de la Maison des tous petits, et l'aménagement de la ZIR de la Moiserie.

Le Préfet a été accueilli par la communauté de communes hier sur la ZIR de la Moiserie, et on a fait état de plusieurs projets d'installation d'entreprises pour le premier trimestre 2013, en lien fort entre la ville et la communauté de communes, c'est plutôt de bon présage.

Merci de prendre bonne note de cette communication.

M. BENTZ.- Je voudrais faire remarquer qu'il y a une commission qui n'est pas citée à la communauté de communes, la commission intercommunale d'accessibilité.

M. LE MAIRE.- C'est pour le rapport 2011, elle ne s'est mise en place que depuis peu.

M. BENTZ.- Elle était déjà désignée et s'est réunie cette semaine.

M. LE MAIRE.- Et tu en es satisfait ?

M. BENTZ.- Oui, à peu près.

32 – Syndicat intercommunal du Ru de Nesles - Élection d'un délégué suppléant

M. LE MAIRE.- Nous devons élire un délégué suppléant intercommunal du Ru de Nesles.

M. FLEURY-GOBERT se propose.

Je vous propose de voter pour M. FLEURY-GOBERT à main levée.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

33 - Dissolution du syndicat intercommunal du réemetteur de Charly sur Marne

M. LE MAIRE.- Cela fait partie des syndicats qui disparaissent et je pense que personne ne s'en plaindra. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

34 - Extension du périmètre de l'USESA - Avis du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Plusieurs communes ont souhaité adhérer ou refuser la proposition de M. le Préfet, je vous propose d'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre de l'USESA et de compléter cette délibération en mettant que l'avis des communes sera respecté, donc d'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre de l'USESA, mais sous réserve de l'avis favorable des communes volontaires.

On est d'accord ?

M. VERCAUTEREN.- Surtout que nous avons été sollicités par ces communes qui sont tout à fait opposées à cela. Ce que vous ajoutez me semble donc juste.

Mme BOUVIER.- Si cette extension de périmètre de l'USESA apporte à certaines communes un service supplémentaire, pourquoi pas, mais je voudrais évoquer un article de presse du 6 décembre qui était sur toute une page où plusieurs communes s'opposent farouchement à cette adhésion, et je cite Villiers Saint-Denis, Coincy, Brécy, Crouttes sur Marne et Nogentel à ma connaissance.

Certaines vous ont fait parvenir un dossier complet, argumenté en ce sens, et vous ont même sollicité pour avis. Il y a dans cette salle des représentants d'une association qui s'appelle « les ronds dans l'eau » qui vous ont écrit à 2 reprises et nous aurions dû avoir un double de ce courrier puisqu'il était aussi adressé aux conseillers municipaux.

Pourquoi ce courrier ? Parce que le prix de l'eau fait débat dans le sud de l'Aisne, dans l'arrondissement que couvre l'USESA, il est trop cher. Dans notre aire géographique de l'USESA, une commune dépasse tout entendement en matière de prix de l'eau, la ville de Trélou, plus de 7 € le m³. Il y a d'autres communes qui s'en plaignent. Pourquoi font-ils ce choix de ne pas venir à l'USESA ? Parce que l'eau est trop chère.

J'anime régulièrement un atelier d'épicerie sociale à la Croix-Rouge et on a des échanges autour de leur difficulté de vivre. J'entends régulièrement, à chaque

atelier « je suis venu à l'épicerie sociale, parce que je ne peux pas régler mes factures d'eau ». Donc c'est un souci, c'est un débat que nous devrions avoir, nous, conseillers municipaux, il y a sans doute d'autres méthodes de gérer l'eau sur notre arrondissement et c'est ce débat que nous voudrions avoir avec vous, avec les usagers, avec Veolia et Noréade que vous connaissez.

Il y a des représentants de l'association « les ronds dans l'eau » qui sont ici présents dans la salle, je souhaiterais qu'après le Conseil municipal, vous les sollicitiez pour qu'ils puissent intervenir et nous expliquer leur raison d'être. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'accord. Nous aurons le débat à la fin du conseil, si vous voulez. Comment voulez-vous que l'on procède ? Maintenant ou à la fin du conseil municipal ?

Mme BOUVIER.- Comme vous voudrez.

M. LE MAIRE.- Vous me faites une proposition. Je ne voudrais pas entendre dire que je ne réponds pas à vos questions.

Je savais que ce sujet serait abordé, il est dommage que nous l'abordions sur la problématique de la demande d'adhésion, qui n'est pas le cœur de la problématique que vous posez et qui est plutôt en lien avec le rapport de l'USESA qui viendra après. Avant de suspendre la séance pour aborder cette question, je propose de voter sur la délibération que nous avons soumise, à savoir de ne pas s'opposer à l'adhésion, pour les communes qui le souhaitent ; il y a en qui le demandent, qui ont des problèmes de qualité et de quantité d'eau et qui demandent d'adhérer à l'USESA. En revanche, il faut dire au Préfet que ne peuvent adhérer à l'USESA que les communes qui sont favorables.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Nous suspendons le Conseil municipal afin que chacun s'exprime, puisque c'est une volonté que nous avons souhaité mettre en œuvre dans la perspective d'être largement ouvert aux citoyens, j'y réponds donc avec d'autant plus de facilité.

Sur la communication aux conseillers municipaux, j'étais convaincu, compte tenu du professionnalisme avec lequel opère cette association, qu'elle aurait envoyé directement à tous les membres du conseil municipal ; ce sont des personnes très averties de toutes ces choses ; si je ne l'ai pas fait, c'est que j'imaginai qu'ils l'avaient fait. Comme vous l'avez rappelé à bon escient, je les ai rencontrés à plusieurs reprises, mais je ne veux pas m'étendre sur ces péripéties qui ne sont pas les plus importantes. Je veux aller au cœur du débat et je laisserai répondre Chantal BONNEAU, qui est membre de l'USESA, parce que c'est là que le débat doit avoir lieu.

Je voudrais que vous puissiez me préciser le montant du prix de l'eau à Trélou, Mme BOUVIER.

Mme BOUVIER.- Je souhaiterais que vous laissiez la parole à l'association maintenant ou à la fin du conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Avant de leur laisser la parole, je voudrais que vous puissiez me dire quel est le prix de l'eau potable à Trélou.

Mme BOUVIER.- Je peux vous dire que le prix de l'eau au m3 à Trélou est un des plus chers de France.

M. LE MAIRE.- Mme BOUVIER, le prix de l'eau...

Mme BOUVIER.- Je ne suis pas votre élève, Monsieur le Professeur.

M. LE MAIRE.- Mais vous annoncez des chiffres, je souhaite que nous soyons très clairs quand on parle d'eau, être dans la transparence la plus totale et ne pas noyer le poisson. Ca n'est pas plus compliqué que ça.

Je vais vous répondre, je ne veux pas du tout jouer au professeur : le prix de l'eau que vous annoncez à Trélou, c'est le prix de l'eau potable plus l'assainissement. Je veux bien qu'on aborde le débat, mais on ne peut pas parler à la fois de l'eau potable et de l'assainissement. Il y a eu un grand article qui faisait référence à vos sources et qui faisait apparaître ce chiffre, qui est un chiffre faux. Je vais vous donner le prix moyen de l'eau sur le territoire, et vous avez raison, c'est toujours trop cher quand il s'agit de payer : 3,09 € TTC le prix moyen du m3 d'eau pour les communes adhérentes à l'USESA, pour l'eau potable.

Je vais vous dire, Madame, je veux bien avoir un discours sur le fond mais qu'on ne trompe pas, qu'on n'annonce pas des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité, parce qu'entre 7 € l'eau potable et 3 €, ca n'est pas pareil !

Je veux bien qu'on agite tout ça mais il faut dire les chiffres tels qu'ils sont. J'ai effectivement reçu les représentants des « ronds dans l'eau » et de Noréade et je regrette que le directeur de Noréade ne nous ait pas fait parvenir les éléments de calcul pour dire comment il aboutissait à un prix de l'eau à moins d'1 €, car c'est un vrai sujet, on n'a pas le droit de balancer des chiffres comme ça sans démontrer comment on aboutit à ces chiffres. Ce n'est pas la façon dont est géré l'eau potable qui compte, ce n'est pas le régime, le syndicat ou l'affermage, c'est le résultat, la qualité et le prix de l'eau. Il y a des régies qui ont des prix supérieurs, d'autres des prix inférieurs, il n'y a pas de dogme, surtout quand il s'agit d'eau.

Je regrette que Noréade n'ait pas répondu à mes questions, ni à celles de l'USESA pour essayer de comprendre comment ils arrivaient à un tel montant. Vous voulez engager le débat ici, je n'y suis pas opposé, surtout en présence des responsables des « ronds dans l'eau », qui ont déjà entendu ma réflexion : pourquoi n'ont-ils pas répondu à la consultation pour la DSP de l'USESA ? Je les ai invités à répondre, car le choix va être fait et s'il y avait eu 1 € de moins par rapport au prix proposé aujourd'hui, il n'y avait pas de difficulté pour qu'on choisisse, à partir du moment où l'on garantissait la qualité de l'eau. Je rappelle qu'aujourd'hui il y a des communes qui ont une eau qui n'est pas conforme aux normes, et l'eau ce n'est pas un produit comme les autres.

Je regrette que Noréade ne nous ait pas apporté ces explications, on a préféré s'engager dans de la polémique, relayée de manière partisane. Nous sommes tout à fait sereins et j'espère que l'ouverture des plis permettra, parce que c'est notre volonté, d'aboutir à un prix de l'eau inférieur à ce prix moyen de 3,09 € TTC.

(La séance est suspendue à 21 h 32 et reprise à 21 h 42)

35 - Rapport annuel sur le service public d'eau potable par l'USESA

M. LE MAIRE.- Il est vrai que la consommation d'eau diminue, c'est plutôt une bonne nouvelle alors que la production augmente, parce que l'USESA a mis en œuvre toute une série d'actions pour lutter contre les fuites, avoir un niveau de rendement le plus élevé possible sur le linéaire des canalisations ; l'USESA a engagé le remplacement des branchements plomb. Nous avons une eau qui bénéficie d'un régime particulier, puisque nous avons de l'eau adoucie, comme suite de l'embouteillage fait aux Coopérateurs de Champagne et qui est maintenue maintenant pour des raisons de confort et qui doit coûter 0,30 € le m³ mais ne bénéficie pas à tous les consommateurs. Après l'assurance a été rappelée ; le niveau d'investissement est très élevé avec une usine, construite pour apporter du confort dans la qualité de l'eau et répondre aux problèmes de quantité ; c'est avec beaucoup d'impatience que nous attendons l'ouverture de la DSP dans le ferme espoir de voir que l'eau au m³ change.

On ne peut pas faire le procès à l'USESA du prix de l'assainissement, car l'USESA n'a pas la compétence de l'assainissement. Balancer un chiffre de 7 € comme cela, dans l'espoir de jeter le trouble alors qu'il n'y a qu'une partie de la compétence de l'USESA. Je n'ai pas de mal à dire de Noréade, je ne les connais pas. J'ai d'excellentes relations avec un élu de Noréade.

Par rapport au prix de l'eau, il y a un indice de perte qui a fortement chuté ; donc la consommation de l'eau diminue, ce qui est une bonne chose, dans la volonté d'économiser ce produit rare et cher. Ce n'est pas un produit naturel. On pourrait (je l'ai souvent entendu) dire qu'il faudrait que l'eau soit gratuite. C'est comme le logement, comme l'électricité, etc. On peut imaginer que ce soit gratuit, mais ce n'est pas gratuit parce que c'est un produit de transformation. Il faudrait pouvoir inverser, car il faudrait taxer davantage tout ce qui pollue, qui altère cette qualité de l'eau, plutôt que d'être obligé d'intervenir après, en amont, ce qui coûte très cher au niveau des traitements.

Au-delà de la volonté d'avoir une eau au meilleur rapport qualité prix, l'eau est distribuée partout, il y a de la solidarité eau, vis-à-vis des entreprises, des ménages et on a une eau en quantité et qualité. Aujourd'hui, des centaines de milliers de gens meurent parce que l'eau n'est pas en quantité, mais est aussi insalubre.

36 - Rapport annuel sur le service public d'assainissement par le SARCT

M. LE MAIRE.- C'est un service qui fonctionne sous un régime différent, qui a dû augmenter également son prix de l'eau puisqu'il fait des investissements, bien qu'il soit en régie ; c'est un service de grande qualité également et on peut se féliciter d'avoir un système de syndicat affermé et un système de régie qui fonctionnent bien pour l'intérêt de notre territoire. Nous avons la construction d'une nouvelle station qui sera terminée pour la fin de l'année et des travaux qui sont faits à chaque fois en partenariat entre la ville, l'USESA et le SARCT que ce soit

Grande Rue, rue Carnot, et l'an prochain avec la Rue du Château qui sera mise en œuvre, avec ces deux syndicats et la ville.

Des questions ?

(Aucune intervention)

Vous prenez acte de la présentation du rapport 2011.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

37 - Motion sur l'usage des OGM à la restauration collective

Mme DOUAY.- Vous avez tous entendu parler, il y a quelques semaines, d'une étude menée par le professeur Gilles-Éric SERALINI sur les OGM et les pesticides et les conséquences néfastes, notamment sur des rats qu'il avait nourri pendant plusieurs mois avec du maïs transgénique. À notre demande et à celle de la communauté de communes, le film a été passé voici quelques semaines également ; c'est un film de Jean-Paul JAUD qui était l'auteur de « nos enfants nous accuseront » dont on a beaucoup parlé. Ce film a rassemblé 150 personnes ce soir-là avec un débat très intéressant avec Madame Corinne LEPAGE.

Si les résultats des études sont confirmés, qui sera donc responsable d'avoir bafoué le principe de précaution et exposé la population à un risque sanitaire que personne ne pouvait exclure. Ces études sont très controversées par les organismes céréaliers.

Des études complémentaires vont être engagées et une concertation avec l'Europe va être mise en place en vue d'un moratoire sur les OGM ; c'est pourquoi en attendant le vote d'une loi interdisant l'introduction de ces produits dans la consommation courante, la Ville souhaite interdire l'utilisation des OGM dans sa restauration collective.

Nous souhaitons que le conseil municipal demande un moratoire sur l'usage des OGM en Europe et la mise en place d'un étiquetage sur les produits susceptibles de contenir des OGM et des pesticides, mais également que le conseil municipal (et nous vous le demandons) accepte le principe que la cuisine centrale demande systématiquement à ses fournisseurs de lui proposer des produits certifiés sans OGM ni pesticide.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

38 - Motion pour l'éligibilité du sud de l'Aisne au dispositif DUFLOT

M. LE MAIRE.- Le dispositif DUFLOT remplace le dispositif SCELLIER. Nous avons déjà pris cette délibération au sein de la communauté de communes et nous l'avons faite remonter cela auprès du Préfet, du gouvernement et du ministre concerné, mais nous n'avons jamais eu de réponse. Le gouvernement par l'intermédiaire de la ministre du logement est en train de relancer ce dispositif de défiscalisation et surtout de revoir les zonages.

La volonté est d'avoir une offre diversifiée en matière d'accès au logement, car il faut que nous puissions compter sur les bailleurs publics, mais si l'on veut atteindre le niveau fixé par le gouvernement en matière de construction de

logements, il faudra que cela se fasse avec des participations des investisseurs et ceux-ci ne viendront que s'ils peuvent défiscaliser.

Notre territoire est dit « en tension », il est complètement inadmissible que nous n'ayons jamais pu bénéficier de ce système qui permet une autre offre de logements et d'accélérer la problématique de la construction. Nous proposerons cette délibération aux communautés de communes et aux communes qui sont citées, que ce soit Villers-Cotterêts, Fère en Tardenois, la Ferté Milon, qui sont dans ce secteur où il y a de la pression locative que l'on ne peut pas aujourd'hui satisfaire.

C'est pourquoi nous proposons cette motion qui a une volonté en matière de création d'emplois, puisque derrière, c'est activer le bâtiment et c'est également la fédération française du bâtiment qui nous a proposé de prendre cette délibération avec un dossier qui nous a été remis qui montre bien que le secteur est en tension.

M. FRERE.- Je voterai contre cette motion. Je me suis exprimé en commission sur le sujet. Cette loi DUFLOT est une loi SCELLIER supplémentaire, c'est une loi MEHAIGNERIE, ROBIEN, etc.

M. LE MAIRE.- Pas du tout.

M. FRERE.- C'est une nouvelle niche fiscale dont pourront profiter les gens qui ont les moyens d'investir. En contrepartie, au titre d'un logement social, ce qui servira de couverture, après ces 9 ans, ils revendront avec une plus-value qui, on l'espère, sera taxée, c'est dans les amendements actuellement, sauf que pour le logement social, il y a des opérateurs qui sont mis à mal dans leurs objectifs ; si véritablement on veut faire du logement social, je pense que cela commencerait par ne pas augmenter la TVA sur le logement, par estimer que le logement est un bien de première nécessité, donc avoir une TVA non pas augmentée mais baissée à 5 % et on aurait plus à gagner à jouer sur une maîtrise du coût du foncier que sur des outils fiscaux qui profitent toujours aux mêmes et qui sont toujours les mêmes et qui, sous couvert de social, trouvent des niches fiscales nouvelles.

M. FLEURY-GOBERT.- Moi je suis pour cette motion concernant le zonage, mais le produit DUFLOT, c'est vraiment peau de chagrin par rapport à ce qu'il y avait avant.

Mme JACOB.- Comme nous n'avons rien avant sur notre territoire, on va peut-être espérer avoir quelque chose. On avait demandé la dernière fois, et on a une peau de misère ; on aimerait que cela cesse.

Pour répondre à Fabrice FRERE, on en a parlé en commission, c'est vrai. Une ville, une communauté, c'est composé de personnes différentes, qui ont des situations différentes et c'est parce que l'on est tous ensemble que cela peut fonctionner. Une ville solidaire, c'est aussi une ville qui a les moyens de pouvoir financer sa solidarité et pour ce faire, il faut de la fiscalité. Ce que l'on peut se dire, c'est qu'il est préférable que des catégories de population en capacité d'investir le fassent chez nous plutôt qu'ailleurs, parce que cette ex-loi SCELLIER, si on n'a pas les dispositions chez nous, que font les gens qui ont 4 sous pour investir ? Ils vont ailleurs et aujourd'hui, on a réussi à attirer pas mal d'investisseurs sur Château-Thierry et c'est tant mieux ; je te rejoins parfaitement, il faut des logements sociaux et du renouvellement pour qu'ils soient de qualité, de manière constante ; Château-

Thierry dans son histoire a montré qu'elle était capable de faire face à cet effort ; regardons autour de nous, bien des collectivités de la même taille que la nôtre ne sont pas aussi bien dotées, il faut de tout pour faire un monde.

Oui, peut-être qu'au bout de 9 ans les gens revendent, ils font ce qu'ils veulent de leur propriété privée, c'est aussi un droit en France, mais on a absolument besoin de garder chez nous des populations en capacité de faire face à notre besoin en fiscalité. C'est notre principale ressource et si les dispositions, aussi petites soient-elles, nous permettent d'avancer un peu plus vite, c'est tant mieux et je suis favorable à cette motion.

M. LE MAIRE.- Je serai d'accord sur un point avec toi Fabrice, et je l'ai déjà signalé, à plusieurs reprises, c'est que je trouve inadmissible que l'on relève le taux de TVA sur le bâtiment à un moment où il y a de grosses difficultés dans ce secteur. Mais pour le reste, je ne partage pas ton avis, il faut une diversification des logements ; les critères ne sont plus les mêmes en matière d'accessibilité ; ce serait une pierre supplémentaire pour favoriser la construction sur le territoire.

Concernant le foncier, il y a eu un dispositif qui est unique dans les annales de la politique, c'est la réquisition du foncier d'Etat pour lequel nous avons candidaté et j'espère que l'on pourra obtenir ; j'ai même allongé à la liste, les établissements publics comme EDF qui ont quitté le territoire, avec des hectares en centre-ville, et qui ont des maisons en train de s'écrouler et pour lesquelles on n'a pas l'autorisation de les récupérer, alors qu'on n'arrête pas de solliciter les directeurs pour pouvoir le faire ; et il y en a d'autres comme cela.

Il y a la problématique du foncier, mais aussi celle de la construction. On a besoin de construire des logements, on a fait le point et nous manquons de logements. Et c'est l'accession à la propriété qu'il faut favoriser ; sur Château-Thierry aujourd'hui, il n'y a pas de logement en accession à la propriété. Combien de personnes viennent des communes périphériques, vendent leurs pavillons dans ces communes périphériques, qui veulent s'installer ici et qui ne trouvent rien ? Il y a vraiment de la lacune.

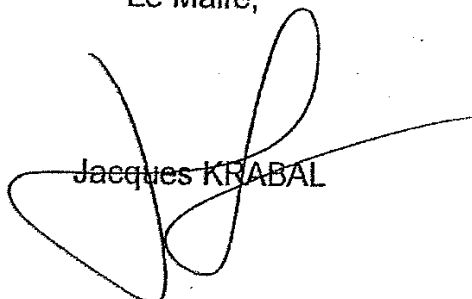
Résultats du vote :

Pour : 29

Contre : 1 (M. FRERE)

(La séance est levée à 21 h 58)

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY